



Caution et notification de loyers impayés

Par **sam0105**, le **05/11/2009** à **18:08**

Bonjour,

Je suis caution une personne locataire.

J'ai reçu une commandement de payé.

La personne ne payait pas ses loyers depuis 2 ans et m'en avait pas tenu informé. L'agence qui gère cela dit que j'aurai du recevoir les relances et qu'il n'y avait pas moyen de savoir pourquoi je n'ai pas reçu ces relances car elles sont automatiques. Est ce que j'ai un recours ne sachant pas qu'il y avait défaut de paiement et le locataire m'ayant rien dit en 2 ans ?

Merci.

Cordialement.